

Fondé en 1916 et sous tutelle des ursulines, l'ICOF est un lycée technologique privé, secondaire et supérieur, sous contrat avec l'Etat.

Nous souhaitons aider nos 330 lycéens, étudiants et apprentis à acquérir et développer des savoirs, savoir-faire et savoir-être adaptés aux besoins des entreprises.

NOS REALISATIONS 2014



■ Aménagement et équipement de nouvelles salles informatiques, permettra aux étudiants de se former sur un matériel de dernière génération.

NOS PROJETS 2015

- Mise en place d'un espace numérique afin d'accroître les opportunités de stage en entreprise pour les étudiants
- Lancement de l'annuaire digital des anciens élèves
- Développement de l'administration du site internet et des réseaux sociaux de l'établissement



1916
2016

La vocation professionnelle

CS 20025 - 69322 LYON CEDEX 05
Tél. : 04 78 15 00 60 ■ Fax : 04 78 15 00 69
ufa@icof.fr ■ contact@icof.fr

LYCÉE ICOF
A L'ATTENTION DE MADAME PIQUET-GAUTHIER
8 AV. DEBROUSSE - 69005 LYON



1916
2016

ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE SOUS CONTRAT
TECHNOLOGIQUE SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

www.icof.fr

www.atelierdesfantasques.com

Soutenez l'enseignement technologique professionnel.
Participez à la formation de vos apprentis.

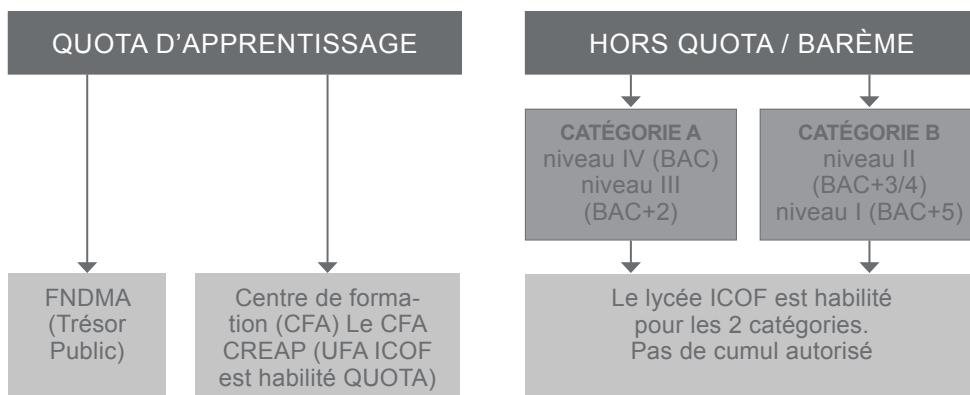
TAXE D'APPRENTISSAGE
2015

« ENSEIGNER NON SEULEMENT AVEC DES PAROLES, MAIS BEAUCOUP PLUS AVEC LES FAITS... »
(Ursulines, 1597)

LA TAXE D'APPRENTISSAGE, MODE D'EMPLOI

La Taxe d'Apprentissage se décompose en 2 parties :

- une contribution au titre du « quota d'apprentissage » : destinée à soutenir la politique de développement de l'apprentissage mise en œuvre par les Conseils Régionaux.
- une contribution au titre du « hors quota » ou « Barème » : pour les formations technologiques et professionnelles (sous statut scolaire ou étudiant), en répartissant son montant selon 2 catégories, liées aux niveaux de formations (voir schéma ci-dessous)



Exemple sur une base de 100 € : 51 € région (FNDMA) > 26 € CFA > 23 € hors quota mais attention plus de cumul autorisé

LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN 4 ÉTAPES

- 1 Contactez votre organisme collecteur
- 2 Précisez l'affectation de votre versement :

École	Adresse	Montant ou % à affecter
Quota d'Apprentissage CFA CREAP (UFA ICOF) n° UAI 0693764SL	4 rue de l'Oratoire 69300 Caluire et Cuire	Maximum (100%)
Hors Quota Lycée ICOF n° UAI 0690631L	CS 20025 69322 Lyon Cedex 05	Maximum (100%)

Veillez à transmettre l'information à votre cabinet comptable ou au responsable de votre service social. Merci par avance pour votre soutien et votre confiance.

- 3 Adressez vos éléments de paiement à votre organisme collecteur

- 4 Adressez votre promesse de versement à l'ICOF (voir coupon ci-après)

Pour tout renseignement concernant la taxe d'apprentissage, vous pouvez contacter **Juliette Piquet-Gauthier** au 04 78 15 00 60 ufa@icof.fr

NOS FORMATIONS

- 3 classes de 1^{er}, en terminales l'ICOF propose les 4 spécialités du Baccalauréat STMG : Ressources Humaines ; Marketing ; Comptabilité et Systèmes d'Information.

■ 4 BTS EN FORMATION INITIALE

- BTS AM, *Assistant de Manager avec spécialisation métiers du droit*
- BTS AG PME-PMI, *Assistant de Gestion PME-PMI*
- BTS CGO, *Comptabilité de Gestion des Organisations*
- BTS SIO, *Services Informatiques aux Organisations* avec 2 options :
 - SLAM, *Solutions Logicielles et Applications Métier*
 - SISR, *Solutions d'Infrastructures, Systèmes et Réseaux*

- DCG, *Diplôme de Comptabilité et de Gestion* en apprentissage (CFA CréAp*)

- DSCG, *Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion* en contrat de professionnalisation

- LICENCE PROFESSIONNELLE *Gestion des Systèmes d'Information de la Paie* en partenariat avec l'IAE

- LICENCE ANGLAISE, 3 spécialités : Global Business, Global Marketing, Tourism Management. Diplôme délivré par l'Université de Coventry (Royaume Uni)

- PRÉPARATION CONCOURS PASSERELLE, accessibilité aux concours des grandes écoles de commerce

*le CFA CréAp est un CFA Régional Interprofessionnel 'sans murs' qui propose des formations au sein de 18 lycées agricoles et professionnels privés sous contrat, en région Rhône-Alpes.



AVIS À RETOURNER PAR MAIL À ufa@icof.fr
OU PAR COURRIER AVEC LE COUPON RÉPONSE CI-DESSOUS

PROMESSE DE VERSEMENT

TAXE D'APPRENTISSAGE 2015 POUR LE LYCÉE TECHNOLOGIQUE SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR ICOF

Afin de pouvoir tracer votre versement et s'assurer de son arrivée via l'organisme collecteur, merci de remplir et de nous retourner cet avis de versement.

Entreprise _____

Ville _____

Nom de la personne responsable de la Taxe d'Apprentissage _____

E-mail _____

Nom de votre organisme collecteur _____

Reversement demandés _____ euros

(merci de nous le retourner même si vous ne connaissez pas le montant exact des versements)